



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 30 janvier 2019

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion À compter du 1^{er} février 2019

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures. Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la hausse par rapport au mois précédent : + 0,31 % pour le supercarburant, + 0,99 % pour le gazole.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE augmente à 420 \$/TM. Ce mois-ci, comme les mois précédents, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE afin de se rapprocher de la réalité des produits intrants ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1423 \$ pour 1 € pour le gaz comme pour les carburants. Le prix du gaz est impacté à hauteur de - 2 cts, celui du SSP de - 1ct et celui du gazole n'est pas influencé.

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La hausse de la cotation (+ 0,31 %) est accentuée par une hausse du fret (+ 8,2 %) et subit l'influence de la hausse de la parité euro/dollar. En définitive, le prix CAF est quasi-inchangé à + 0,08 %. Le prix public est **stable à 1,33 €/litre**.

Le gazole

La hausse de la cotation moyenne du gazole est plus importante que celle du SSP (+ 0,99 %). Comme pour le SSP, le fret est en hausse et la parité favorable. La conjonction de ces paramètres induit une hausse du prix CAF de + 0,74 %.

Le prix de vente **se fixe à 1,07 €/litre (+ 1 ct)**.

Le gaz

La cotation mensuelle (issue de la pondération) est en hausse de 0,72 %. Elle impacte le prix de la bouteille à la baisse à hauteur de + 4 cts environ. L'euro augmente, la parité « diminue » la hausse de la bouteille à hauteur de 2 cts. Le contrat de fret est inchangé.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : Préfet de La Réunion

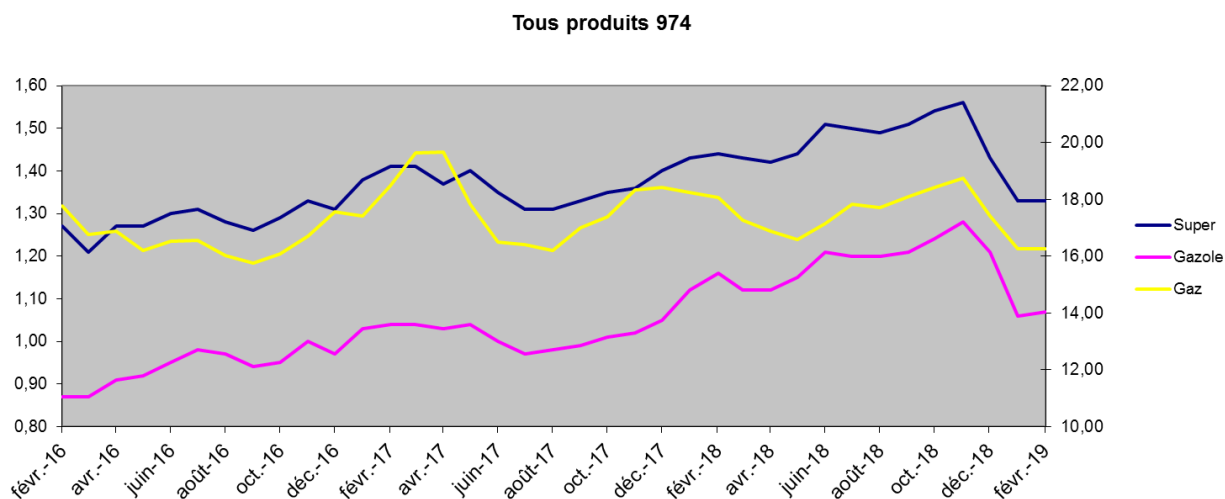


Le prix final de la bouteille s'établit en hausse à 16,27 € contre 16,25 € le mois précédent (+2 cts).

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} février 2019 :

Libellé du produit	1-janv.-19	1-févr.-19	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,33	1,33	0,00%
Gazole (€/litre)	1,06	1,07	0,94%
GNR (€/litre)	0,68	0,69	1,47%
Pétrole lampant (€/litre)	0,68	0,69	1,47%
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,64	0,65	1,56%
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,68	0,69	1,47%
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	16,25	16,27	0,12%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

